

COMMUNE DE LA GRANDE PAROISSE

Seine et Marne

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

- SÉANCE DU 29 JANVIER 2015 -

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf janvier à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de La Grande Paroisse, se sont réunis à la Mairie annexe sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Emmanuel LEDOUX, Maire.

Présents : MM Emmanuel LEDOUX, Maire, Serge COURROUX, Gabriel VANGELI, Adjoint, Antonio AGUILAR, Jean-Louis BONNEFOND, Dominique LIORET, Jean RIFFAUD, Philippe ROUVIERE, Jean-Louis VICENTE et Mmes Catherine CAZES, Isabelle MALTAVERNE, Anne-Marie SAVIARD, Adjointes, Claudia AGUILAR, Samenta BALTIDE L'ETANG VERSTRAETE, Sandrine GERIN, Lucette LABADILLE, Catherine LESSINGER, Christina QUERMELIN, Nelly RODIER NICOLI, Roselyne TRUKAN.

Représentées : M. Jean-Pierre TRIPOGNEZ par Mme Cazes, M. Daniel CLERC par M. Vangeli, M. Jean-Luc EVEN par Mme Gerin.

Secrétaire de séance : M. Serge COURROUX

SOMMAIRE

Adoption du procès-verbal du 25 novembre 2014.	Page 03
Administration Générale	Page 04
Location des salles communales aux personnels de la Mairie et du SIVOS	
Technique	Page 05
Schéma de circulation à La Grande Paroisse	Page 05
Changement de dénomination Chemin des Moules (partie Montgelard)	Page 05
Modification de l'alignement au droit de la maison de retraite	Page 06
Choix du Maître d'œuvre pour la réalisation de vestiaires	Page 06
Convention avec la SAFER aux fins d'échanger des terrains en vue de la construction d'un bassin d'orage	Page 07
Délocalisation du SDIS des locaux du dojo et des services techniques	Page 07
Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité	Page 08
Liste des marchés annuels	Page 09
Affaires et Questions diverses	Page 10

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 25 NOVEMBRE 2014

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des observations à formuler.

Mme Rodier Nicoli souhaite que des modifications soient apportées en affaires diverses sur les tableaux abordés lors de l'audit financier, et que les adjectifs possessifs soient changés en démonstratifs et vice et versa. Dont acte.

Les membres du Conseil municipal approuvent, avec les corrections demandées, à l'unanimité, le procès-verbal du 25 novembre 2014.

1. **LOCATION DE SALLES COMMUNALES AU PERSONNEL COMMUNAL ET SIVOS**

Le personnel communal bénéficiait de la gratuité des salles jusqu'en 2008. Cet avantage leur a ensuite été retiré.

Il est envisagé de remettre en place cet avantage, dans la limite d'une salle par an, moyennant le paiement à hauteur de 50% des montants de location des habitants de La Grande Paroisse mis en place par le conseil municipal chaque année. Cette contribution permettra de couvrir les dépenses de chauffage, d'eau et d'électricité.

M. Lioret explique que cet avantage a été retiré pour éviter des abus (location du personnel pour une tierce personne) et privilégiait le personnel, contribuable comme tout un chacun.

Monsieur le Maire rappelle que pour avoir plus de latitude les locations des salles sont faites à la journée. Il ne s'agit aussi d'un privilège accordé qu'une fois par an.

Monsieur Bonnefond demande de louer la salle de l'ancienne cantine, ce à quoi répond Monsieur le Maire qu'un organisme de contrôle est en train de vérifier si c'est possible en l'état.

Le Conseil Municipal, par 19 voix Pour, 1 Contre (M. Lioret) et 3 abstentions (Mmes Labadille et Gérin et M. Even), décide d'émettre un avis favorable à la location des salles communales au personnel communal et du SIVOS dans les conditions ci-dessus énumérées.

1. SCHEMA DE CIRCULATION LA GRANDE PAROISSE

Suite aux diverses réunions de la commission circulation, suite à la réunion publique du 12 décembre 2014 relative à la présentation du plan de circulation et la réunion avec les habitants du lotissement des Phénix du 18 décembre 2014, voici les aménagements proposés :

1- Modification de 6 carrefours, avec le retrait des arrêtés afférents, de la signalisation horizontale et verticale (préavis provisoire de la mise en place du nouveau principe de priorité (CC2F)):

- rue des Degrés/rue des Bas Clos
- rue des Bas Clos/rue des Roses
- Rue des Bas Clos/rue des Jonquilles
- Rue des Roses/rue de la Guette
- Rue de la Guette/rue Achille Pierre avec l'interdiction de l'accès aux véhicules à moteur dans le chemin des grimpettes, qui serait aménagé style pavé + aménagement du passage piéton entre le chemin des Mauduy et la rue A. Pierre
- Rue de la Garenne/ rue Clovis Moriot avec le déplacement du passage piétonnier pour sécuriser la sortie du dojo aménagé pour les personnes à mobilité réduite

2- Mise en place de stationnement alterné et aménagement d'îlots, rues Grande, de la Guette, des Degrés, des Bas Clos et de la Roche et de la Basse Roche, rue des Vauroux

3- Mise en double sens de la rue des Vauroux, avec le retrait des arrêtés afférents, de bacs à fleurs

4- Mise en place d'une signalétique sur tout le village

Monsieur Rouvière souhaite savoir s'il n'y aura plus aucun stop ?

Monsieur le Maire répond par l'affirmative sur les lignes droites.

Monsieur Lioret s'en étonne et indique que cela avait été fait pour des raisons de sécurité. Il aurait souhaité que les conseillers soient tous informés nominativement des dates des réunions publiques, pour se rendre compte concrètement sur un plan des modifications apportées, ce qu'avait par ailleurs indiqué au préalable **M. Bonnefond**.

M. le Maire indique que cette conclusion est le fruit du travail de la commission circulation, associant élus, agriculteurs, employés de la maison de retraite et des Emmaüs, et des habitants.

Madame Gérin souhaite savoir si les riverains seront prévenus.

Monsieur le Maire répond que ce schéma a été validé par la CC2F, les pré-marquages seront réalisés, laissant un temps de réflexion pour tester et adapter ce schéma.

Monsieur Lioret demande si la rue des Vauroux repasse en double sens, ce à quoi **Monsieur le Maire** répond par l'affirmative, en précisant qu'elle fera l'objet d'un aménagement comme celui de la rue Grande pour limiter la vitesse.

Monsieur Rouvière souhaite en connaître le coût

Monsieur le Maire répond aucun pour La Grande Paroisse, ces travaux seront réalisés en régie par la CC2F, sauf les aménagements à charge de la Commune, ce qui n'est pas rien, tient à souligner **M. Lioret**, qui retdit qu'il aurait été de bon ton de fournir un plan.

Le Conseil municipal, par 18 voix Pour et 5 Contre (MM Even, Lioret, Rouvière, Mmes Labadille et Gérin) autorise Monsieur le Maire à mettre en place les préconisations de la commission circulation et à signer tout document afférent.

2. CHANGEMENT DE DENOMINATION CHEMIN DES MOULES (PARTIE MONTGELARD)

Vu les demandes répétées du centre de secours, des ambulanciers, de la poste et des livreurs et des riverains,

Considérant les raisons évidentes de sécurité pour les habitants du chemin des Moules au Hameau de Montgelard souvent confondu avec le chemin des Moules à La Grande Paroisse.

M. Lioret pense que cette mesure n'est pas suffisante pour distinguer le chemin des Moules de Montgelard et de La Grande Paroisse.

Le Conseil Municipal décide, Par 22 voix Pour et 1 abstention (M. Lioret), d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au changement de nom du Chemin des Moules au Hameau de Montgelard en impasse des Moules, la numérotation restant inchangée.

3. MODIFICATION DE L'ALIGNEMENT AU DROIT DE LA MAISON DE RETRAITE

Considérant que l'alignement qui avait délivré en 1999 pour édifier la clôture n'est pas en conformité avec celui indiqué sur l'acte notarial de l'achat du foncier dans le cadre de l'agrandissement de la maison de retraite, il vous est proposé de redéfinir en partie l'alignement précédent afin de dégager des places de stationnement pour le nouveau personnel et pour conserver pour la commune un maximum de places de stationnement.

Monsieur Courroux indique qu'ils ont découvert cette anomalie, lors de l'exécution des travaux d'extension de la maison de retraite. Trois réunions ont été nécessaires avec Coallia, organisme gestionnaire de la maison de retraite, pour trouver un terrain d'entente. La partie la plus à gauche du plan (Cf. plan) reste communale et ensuite les 21 places restantes ont été partagées : 10 pour la maison de retraite et 11 pour la Commune. Cela laisse la possibilité par ailleurs de créer 5 autres places de stationnement supplémentaires. C'est mieux que rien.

Monsieur Lioret le découvre.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à redéfinir l'alignement de telle façon à libérer des places de stationnement pour le nouveau personnel de la maison de retraite et à en conserver un maximum pour la commune.

4. CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DE VESTIAIRES

Le 14 novembre dernier, un courrier de mise en concurrence relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de vestiaires et sanitaires publics a été envoyé, auprès d'architectes. Le montant prévisionnel des travaux a été estimé à 130.000 € et la date limite avait été fixée au 8 décembre 2014 à 12 heures.

Le comité technique s'est réuni le 10 décembre 2014 pour procéder à l'ouverture des plis puis le 9 janvier dernier pour procéder au choix de l'attributaire.

Après analyse des offres et selon les critères définis dans le cahier des clauses techniques, **le cabinet CARSAULT a été retenu** pour un montant de 12 090 € HT soit un taux de 9.30 % (*erreur dans le pourcentage annoncé au Conseil, le montant en revanche est le bon*).

M. Vangeli explique qu'il est nécessaire et ce depuis quelques années de créer des vestiaires. La section Foot compte aujourd'hui plus de 200 licenciés avec 2 vestiaires, sans toilettes publics. Il avait été envisagé par l'ancienne municipalité de poser un Algeco (100 K€ hors frais de raccordement), l'option pour l'actuelle est de construire un bâtiment « en dur » dont le coût est estimé à 130 K€, tous travaux y compris le raccordement.

Le Conseil Municipal décide, par 19 voix Pour et 4 abstentions (MM Even, Lioret, Mmes Labadille et Gérin), d'acter la décision de la commission technique de choisir M. Carsault dans les conditions ci-dessus énoncées, pour la maîtrise d'œuvre des vestiaires et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

5. CONVENTION AVEC LA SAFER AUX FINS D'ÉCHANGER DES TERRAINS EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN BASSIN D'ORAGE

Considérant les différents entretiens avec Mme Chanclud, afin de réaliser un bassin d'orage sur un de ces terrains,

Considérant qu'à cette fin, et afin qu'aucune des deux parties ne soient pénalisées, la mairie voudrait solliciter le concours technique de la SAFER pour être assurée de la bonne estimation des parcelles et de la proportion de l'échange,

Considérant que le montant du concours technique s'élève à 2 000 € HT et de 9% HT de la valeur négociée de la valeur vénale des biens échangés,

Jean Louis Bonnefond, intéressé par l'affaire (frère de Mme Chanclud), ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal décide, par 20 voix Pour et 2 abstentions (MM Tripognez et Riffaud), d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la SAFER pour les missions ci-dessus énoncées.

6. DELOCALISATION DU SDIS ET DES SERVICES TECHNIQUES

Considérant la décision de Lafarge, de vendre le bâtiment sis rue de la Garenne dans lequel sont pratiqués des activités sportives (judo, etc...) et où sont aménagés des locaux pour les sapeurs pompiers du SDIS de La Grande Paroisse,

Considérant que les sapeurs pompiers utilisent des locaux situés rue Clovis Moriot à titre gratuit, appartenant à la commune, dans lesquels deux travées sont occupées par les services techniques de la mairie,

Considérant que les sapeurs pompiers ne peuvent se départir des locaux occupés dans le bâtiment propriété de Lafarge,

Considérant que la mairie peut envisager de libérer les deux travées occupées par les services techniques pour laisser la place aux services du SDIS,

Considérant qu'en contrepartie de cette décision, faite à titre gratuit, il faut pouvoir reloger les services techniques,

Considérant que des locaux existent chemin des moules mais insuffisants pour rapatrier les services techniques et leurs matériels,

Considérant la gratuité appliquée depuis des années et maintenue, l'extension des services techniques pourrait être réalisée par le Conseil Général,

Monsieur Rouvière indique une erreur dans la convocation où il est question du dojo. Dont acte
Monsieur Lioret dit qu'il faut donc déménager le dojo et les locaux prêtés aux pompiers. Les services techniques iraient chemin des Moules et les locaux techniques actuels deviendraient ceux du Conseil Général.

Monsieur le Maire répond qu'en contrepartie de la mise à disposition de ces locaux, le Conseil Général envisage de construire les bâtiments techniques chemin des Moules.

Monsieur Rouvière demande si ces engagements sont écrits car en pleine période électorale il lui semble peu probable que le Conseil Général s'engage.

Monsieur Lioret rappelle que de décentraliser les services techniques est une bonne chose mais qu'ils avaient un projet sur la zone d'activité, terrain moins enclavé que celui des Moules. Par ailleurs, il rappelle que le Centre des pompiers de La Grande Paroisse doit être regroupé avec celui de Montereau à la Côte Rit.

Monsieur Courroux répond que le projet sur la zone d'activité n'aurait pas été accepté par les services gestionnaires de la route départementale puisqu'il prévoyait deux sorties directes sur cette dernière et par ailleurs le projet ne tenait pas compte de l'alignement, le projet n'était donc pas viable en l'état.

Monsieur Ledoux explique que ce dossier a été ouvert en mai dernier. Des entretiens, en présence de M. Léo Aiello, ont eu lieu, en mai, septembre puis décembre, avec l'état major du SDIS qui a indiqué que le projet de la Côte Rit est annulé, le montant étant colossal (14 M€). Le Centre restera encore au moins 10 ans à La Grande Paroisse.

Le dernier rendez-vous a eu lieu avec M. Vincent Eblé qui s'est engagé à passer le 13 février prochain le dossier de financement, actuellement réalisé par nos services généraux, de la délocalisation des services techniques.

Par ailleurs, après interrogation de M. Clément de Moret-sur-Loing qui a confirmé la non viabilité du projet sur la ZAC, les services techniques ont eux aussi été interrogés et ont signalé qu'en période hivernale, il n'était peut-être pas judicieux d'avoir le matériel de déneigement en bas du village plutôt que sur le plateau.

Le Conseil Municipal décide, par 18 voix Pour et 5 Contre (MM Even, Lioret, Rouvière et Mmes Gerin et Labadille), d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général pour réaliser l'extension des services techniques chemin des Moules en contrepartie de la mise à disposition gratuite du bâtiment total sis Clovis Moriot aux services du SDIS de La Grande Paroisse.

7. APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE

L'ouverture du marché de l'électricité s'est faite progressivement depuis 2000 et a connu plusieurs étapes avec la date d'ouverture totale au 1^{er} juillet 2007.

Le SIPPEREC, dont le métier historique est l'électricité, a développé une expertise dans ce domaine avec la volonté affirmée de défendre le service public.

Depuis, la Loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005, les engagements de la Commission Européenne en 2007 dans le « paquet énergie », les Lois Grenelle, la loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) en 2010 avec la fin programmée des tarifs réglementés jaune et vert au 31/12/2015, et la Loi du 17 mars 2014 relative à la consommation, ont participé à sensibiliser les collectivités et établissements publics à la maîtrise de l'énergie.

La hausse des prix de l'électricité dans un contexte financier contraint a renforcé le besoin d'une meilleure gestion des coûts de l'énergie.

Les services apportés par le groupement s'inscrivent dans un double positionnement lié au Développement Durable et à l'Efficacité Énergétique :

1. Faciliter et soutenir les actions de maîtrise de l'énergie et d'efficacité énergétique des adhérents ;
2. Répondre aux contraintes de la déréglementation de la fourniture d'électricité qui conduit les collectivités à devoir mettre en concurrence leurs contrats.

Monsieur Rouvière souhaite connaître le gain.

Monsieur le Maire répond que la même démarche a été réalisée pour le gaz et que la CC2F constate aujourd'hui une baisse d'environ 30%.

Monsieur Lioret explique que cela sous entend qu'on adhère au syndicat avec l'inconvénient que nos enfouissements de réseaux soient gérés par le SDEC.

Monsieur le Maire interrompt M. Lioret car il n'est pas question du syndicat d'électrification évoqué par ce dernier.

Compte-tenu du contexte, principalement celui de la disparition des tarifs « jaune et verts » et des objectifs de la commune de La Grande Paroisse concernant la maîtrise des coûts, de l'énergie et l'efficacité énergétique, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes électricité, coordonné par le SIPPEREC pour un montant de 500 euros par an et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

8. LISTE DES MARCHES ANNUELS (pour info)

MARCHES INFERIEURS A 20 000 EUROS HT		
Objet	Attributaires	Montant € HT
Achat d'un standard téléphonique	PEREN IP	2 736,00
Numérisation des registres état civil	NUMERIZE	2 880,00
Mise en conformité parafoudre pour l'église	FORSOND	6 575,00
Aménagement chemin des Grimpettes	COLAS	8 915,00
Achat d'un véhicule de police	RENAULT	11 602,54
Réhabilitation éclairage public Hameau de Montgelard	INEO	16 833,00
Fourniture et pose de candélabres chemin des moules et rue des degrés/Achille Pierre	ELECTRIC 77	17 486,00
MARCHES DE 20 000 à 89 999,99 EUROS HT		
Location et maintenance de photocopieurs pour la mairie	DACTYL BURO	23 659,60
maitrise d'œuvre pour le réaménagement de la mairie	RHM	31 388,00
MARCHES DE 90 000 à 5 185 999,99 EUROS HT		
conception et aménagement d'un terrain multisports city stade	CASAL SPORTS	115 206,07

Le Conseil prend acte.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions diverses.

Les conseillers n'ayant aucune question, la séance est levée à 21h 20.

**Le Secrétaire de séance,
Serge COURROUX**